

Fonctions et stratégies de pérennisation du patrimoine routier

Le patrimoine routier communal représente, dans notre Département, près de 20 000 Kms de routes. Les budgets nécessaires à son entretien sont conséquents et peuvent obérer d'autres investissements dans bien d'autres domaines.

Au regard de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance 2015-1174, les dépenses d'entretien du réseau routier communal représentent des dépenses obligatoires.

Dès lors, il est nécessaire de mettre en place des stratégies de fonctions, de développement et d'entretien de notre réseau routier afin d'assurer la maîtrise des finances consacrées à son maintien.

Il est à noter que la Loi 2015-1785 – Article 34 – permet désormais aux Collectivités la récupération du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, payées à compter du 1^{er} Janvier 2016.

I - Nature du réseau routier

a) Configuration géométrique :

La majeure partie des voies communales est née de l'usage : ce sont principalement des chemins dont la fréquentation a nécessité la pérennisation par la réalisation d'empierrement puis d'enduits en couche de protection et de roulement. Ces voies étaient de largeurs disparates, pas toujours en rapport avec leur fonction.

b) Configuration de la structure de chaussée :

De nombreuses pathologies ont été mises en évidence dans les structures de chaussées faibles voire inexistantes, en raison des causes principales suivantes :

- Calcaires de qualité insuffisante, poreux, gélifs, friables et utilisés dans le cadre de structures de chaussées non drainées.
- Absence ou insuffisance de compactage des matériaux, par manque de moyens matériels de travaux.
- Enduits monocouches ou bicouches réalisés sur des supports déformables et très perméables ne permettant pas à l'émulsion de bitume d'assurer une étanchéité parfaite.
- Infiltrations d'eau dans la chaussée, facteur majeur de dégradation, surtout en cas de gel.

c) Configuration du trafic :



Sur le domaine communal, la configuration du trafic constitue un élément peu pris en compte dans les stratégies d'utilisation des routes ou de renforcement des structures de chaussée. Pourtant, la principale cause de dégradation des voies est le trafic des poids lourds. En effet, il faut approximativement plusieurs milliers de voitures pour occasionner les mêmes dégâts qu'un seul poids lourd, sur la structure même de la chaussée.

Face à ces constats, plusieurs solutions sont à votre disposition afin d'anticiper, d'assurer un entretien préventif et de pérenniser la chaussée. Une bonne stratégie d'entretien permet d'éviter les lourdes dépenses de reconstitution du patrimoine ruiné.

II – Stratégies de pérennisation

Ces stratégies s'appuient sur des principes simples :

- Privilégier les itinéraires structurés pour recevoir des charges lourdes ;
- Renforcer les itinéraires non structurés devant recevoir des charges lourdes ;
- Adapter les voies à l'usage : une voie de desserte de zones agricoles n'a pas forcément besoin de revêtement, par contre, une voie destinée à recevoir plus de trafic devra, quant à elle, être plus structurée ;
- Etanchéifier la route, en évitant ainsi les infiltrations des eaux de pluie : mettre la route « hors d'eau » par un revêtement de surface étanche, réaliser des dérasements d'accotements ajustés à la chaussée et assurant le ruissellement transversal des eaux vers des fossés et des exutoires ;
- Assurer un suivi des voies afin de déterminer les meilleures périodes d'entretien préventif.

Le Syndicat Départemental de la Voirie reste à votre disposition pour proposer les solutions les plus adaptées à vos besoins en matière de conseil et de travaux de pérennisation de votre patrimoine routier.

